



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 057/2014

Objet : Conseil communal du 23-01-2014 – Interpellation de Monsieur Yonnec POLET, Conseiller communal, concernant le plan logement de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

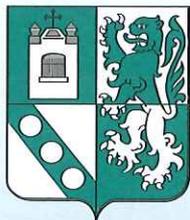
Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Polet concernant le plan logement de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe

A propos des 44 logements passifs sur Schweitzer annoncés sur le site de la SLRB, le Collège a signifié au Secrétaire d'Etat au logement, par courrier du 26/09/2013, qu'il était dans l'intention de la commune de valoriser le terrain à l'angle de l'Avenue Josse Goffin et de la Chaussée de Gand en termes de commerces et de logements moyens.

3 raisons principales :

1. La valorisation de ce terrain ne sera envisageable qu'après l'établissement d'un acte d'échange entre la Région (qui a acquis et démolit les 2 immeubles qui étaient présent au centre du terrain) et la commune (qui a cédé 2 parcelles de ses propriétés pour permettre l'élargissement de l'espace public). Cet acte sera soumis au Conseil communal.
2. Compte tenu par ailleurs de l'achèvement récent des 2 opérations de la SLRB sur les terrains de la scl « La Cité Moderne », le Collège souhaite réserver ce terrain à un petit développement résidentiel mixte alliant commerces et logements de moyenne gamme. Ce type de projet sera de nature à compléter la revalorisation de l'espace public et à garder des familles à revenus moyen sur Bruxelles.
3. Les augmentations substantielles du nombre de logements sociaux sur le territoire de notre commune ces dernières années, nous ont permis d'atteindre le taux d'emprise moyen des logements sociaux sur la Région. Si le taux régional espéré est de 15%, le taux de l'emprise publique sur le parc du logement à Berchem-Sainte-Agathe s'élève actuellement à 13.31% suivant les informations visibles sur le site de M. Doulkeridis (www.doulkeridis.be)

A propos des 35 logements passifs du projet Kasterlinden, également annoncé sur le site de la SLRB, aucun dossier de permis n'est en cours puisque le Fonds du Logement, propriétaire des terrains jouxtant l'Avenue Jacques Dormont finalise sa procédure d'attribution du marché (études et réalisation). Le cahier des charges établi par le Fond du logement prévoit 77 logements dont 50 seront destinés à la vente.



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 057/2014

A ce jour, la commune n'a encore reçu aucune demande du Fonds et n'a donc pu se prononcer au sujet d'aucun projet.

Concernant les possibilités d'amélioration de l'offre en logements sociaux sur la commune, d'autres pistes doivent être creusées par la Cité Moderne. La Commune peut les accompagner dans ces démarches :

1. La rénovation des logements vides de la Rue du Grand-Air et de la rue de la Fondation. Ce sont 80 logements de la Cité Moderne qui sont en attente.
2. La valorisation de l'étage au-dessus des bureaux de la SISF, rue de la Gérance.
3. La valorisation des terrains appartenant à « La Cité Moderne » (Hunderenveld et ensemble Jean-Christophe) et au Fonds du Logements (Village européen – Certificat d'urbanisme délivré mais resté sans suite).

Concernant les démarches du Collège concernant l'appel à projet de la SLRB, plusieurs possibilités sont à explorer avant, tout en étant attentif aux contraintes budgétaires et au personnel communal disponible :

1. Le projet la réalisation de 3 logements Place de l'Eglise dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine (subsidé à 60%)
2. L'aménagement de logements d'urgence dans le bâtiment de l'ancien « Café de la Paix », acheté par le CPAS
3. Avec une AIS partenaire, l'entame de contacts avec PROPRIOS pour la rénovation et l'exploitation d'immeubles soit abandonnés soit en attente de rénovation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE